

Compte rendu de la séance du 26 août 2016

Président :
Bernard RATEAU

Secrétaire(s) de la séance:
Carole JACQUOT

Présents :
Monsieur Bernard RATEAU, Madame Véronique PAQUOT, Monsieur Christophe FRENOT, Monsieur Ghislain GALLAND, Monsieur Jean-Marc GUIZOT, Monsieur Christophe NOIROT, Madame Carole JACQUOT, Madame Audrey MOUGENOT, Madame Corinne VALENTIN

Excusés :
Monsieur Gaël DUVIC

Absents :
Monsieur Denis SERRIERE

Représentés :

Ordre du jour:

1. Achat de terrain
2. Contrat de Madame BRUN
3. Proposition de location de la chasse communale
4. Proposition du centre de gestion : action sociale
5. Informations diverses
6. Questions diverses

Délibérations du conseil:

Achat de terrain (DE 2016 053)

Suite à la proposition de Madame LABOUREL épouse PAUL Marie-José de vendre un terrain au prix de 1 700.00 euros, cadastré ZB 27 d'une contenance de 11.80 ares ;

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré par 06 voix pour, 01 voix contre et 02 abstentions,

DECIDE d'acquérir ce terrain au prix de 1 700 euros (mille sept cents euros et zéro cents).

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer l'acte authentique, les pièces relatives à la vente et au règlement du prix de vente et des frais accessoires concernant la vente de la parcelle ZB 27.

Fait et délibéré à LACHAPELLE, le 26 août 2016

Achat de terrain (DE 2016 054)

Suite à la proposition de Monsieur Jean-Pierre THOUVENIN, représentant les consorts THOUVENIN, de vendre 5 parcelles aux prix de 4 200.00 euros, cadastré AB 18, ZA 10, ZA 11, ZB 16 et ZB 99 d'une contenance total de 1ha70a04ca ;

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré par 08 voix pour, 00 voix contre et 01 abstention,

DECIDE d'acquérir ces terrains au prix de 4 200.00 euros (quatre mille deux cents euros et zéro cents)

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer l'acte authentique, les pièces relatives à la vente et au règlement du prix de vente et des frais accessoires concernant la vente des parcelles AB 18, ZA 10, ZA 11, ZB 16 et ZB 99,

Fait et délibéré à LACHAPELLE, le 26 août 2016

Contrat d'entretien de Madame BRUN (DE 2016 055)

Le contrat de l'adjoint technique en charge des travaux d'entretien des bâtiments communaux arrive à échéance au 31/08/2016.

Considérant qu'il y a lieu de recruter un adjoint technique de 2^{ème} classe non titulaire à temps non complet afin de faire face aux besoins permanents du service, pour une durée hebdomadaire de 2 heures du 01/09/2016 au 31/08/2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 09 voix pour, 00 voix contre et 00 abstention,

DECIDE de recruter Mme BRUN Patricia à l'emploi permanent d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe du 01/09/2016 au 31/08/2017 inclus, pour une durée hebdomadaire de 2 heures à temps non complet.

Fait et délibéré à LACHAPELLE, le 26 août 2016

Proposition du centre de gestion : action sociale (DE 2016 056)

Le Maire informe le Conseil Municipal :

- De l'opportunité pour la collectivité de pouvoir mettre en place un contrat-cadre d'action sociale mutualisée :

- De l'opportunité de confier au centre de gestion de Meurthe-et-Moselle le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence
- Que le centre de gestion peut souscrire un tel contrat-cadre pour le compte des collectivités qui le souhaitent.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 juillet 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 25 ;

Vu l'avis du comité technique paritaire du Centre de Gestion en date du 27 juin 2016 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 09 voix pour, 00 voix contre et 00 abstention :

DECIDE que la collectivité de LACHAPELLE charge le centre de gestion de Meurthe-et-Moselle de lancer une procédure de mise en concurrence de prestataires de l'action sociale, dans le respect de la réglementation sur les marchés publics.

Ce contrat couvrira tout ou partie des prestations suivantes, à destination des agents territoriaux

(sans que cette liste soit fermée) :

- naissance/adoption, mariage/pacs, médailles, départ à la retraite, ...
- prestations liées au handicap, aide familiale/ménagère, plan épargne chèque-vacances bonifiés, frais d'obsèque...

La décision éventuelle d'adhérer au contrat groupe fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Fait et délibéré à LACHAPELLE, le 26 août 2016

Modification des programmes de coupe 2015 et 2016 (DE 2016 057)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu de modifier l'exploitation des programmes de coupes au titre de l'année 2015 et 2016 selon les préconisations de l'agent ONF.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 09 voix pour, 00 voix contre et 00 abstention,

DECIDE d'exploiter les parcelles 8, 9, 13, 18 en régie directe au lieu de vente de bois façonnés – vente groupée.

AUTORISE le maire à signer les devis.

Fait et délibéré à LACHAPELLE, le 26 août 2016